



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 juin 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 mai 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 juin 2002

**modification du pourcentage de titularisation d'un agent à temps
non complet au service des écoles à compter du 1er janvier 2002**

[\[Annexe\]](#)

Président :

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Danièle GANDILLON,
M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme
Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M.
Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, M.
Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Bernard BELLEC donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Mme Isabelle RONDEAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juin 2002

DELIBERATION D20020181

Direction Ressources Humaines

**modification du pourcentage de titularisation d'un agent à temps
non complet au service des écoles à compter du 1er janvier 2002**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 8 avril 2002, le conseil municipal a accepté, dans le cadre de l'application du protocole d'aménagement et réduction du temps de travail, d'augmenter la durée hebdomadaire du temps de travail des agents à temps non complet du service des Ecoles. Cinq agents avaient cependant refusé cette augmentation de leur temps de travail afin d'éviter le franchissement du seuil d'affiliation à la CNRACL.

Un de ces agents est revenu sur son choix et a franchement souhaité bénéficier d'une modification à la hausse de son temps de travail.

En conséquence, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

SUPPRESSION DE POSTE

- 1 poste d'agent d'entretien/agent d'entretien qualifié à 79 % du temps complet

CREATION DE POSTE

- 1 poste d'agent d'entretien/agent d'entretien qualifié à 89 % du temps complet.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les créations et suppressions de postes ci-dessus définis avec effet du 1^{er} janvier 2002, date d'application du protocole Aménagement et Réduction du temps de travail de la Ville de Niort, les crédits correspondants sont inscrits au budget 2002.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)